

LE MONDE 5/05/23

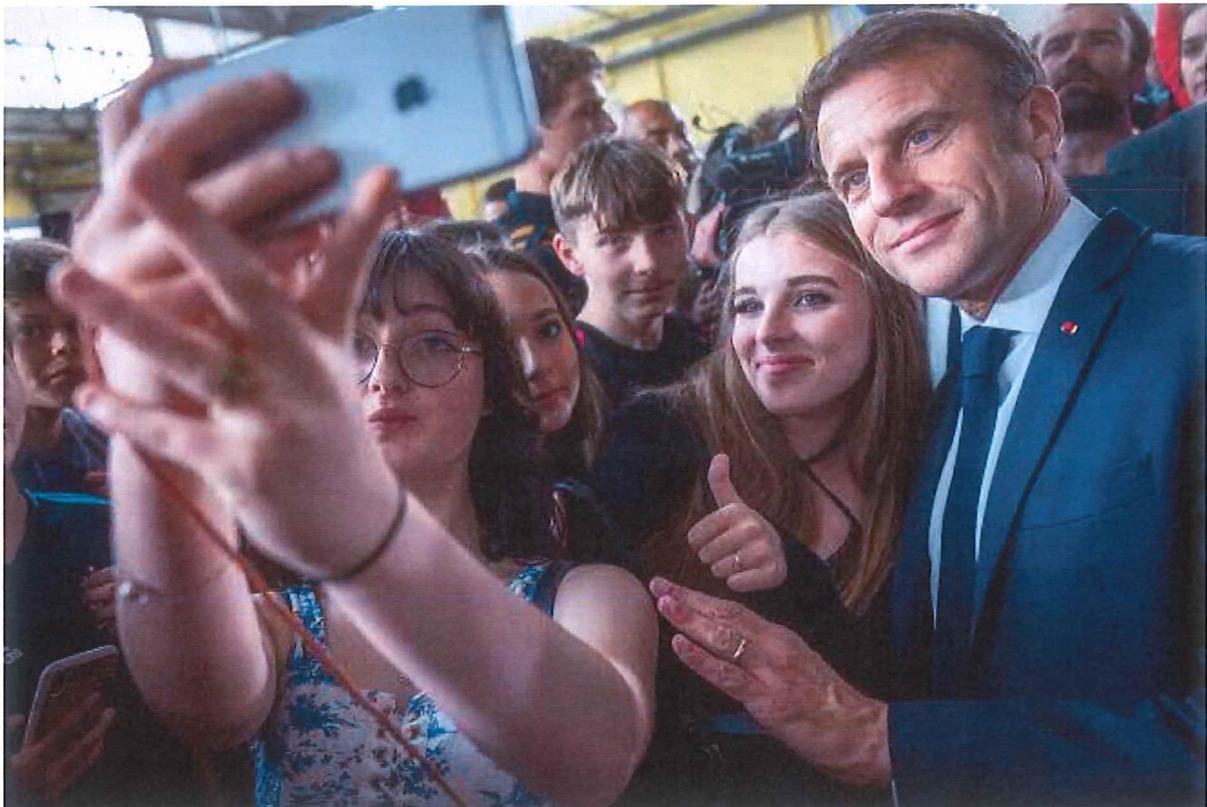
## Emmanuel Macron détaille une réforme du lycée professionnel tournée vers l'emploi

Gratification des stages, révision de la carte des formations, objectif « zéro décrocheur »... Le président de la République a présenté, jeudi, à Saintes (Charente-Maritime), les grands axes de cette réforme, qu'il prône depuis la campagne présidentielle.

Par [Sylvie Lecherbonnier](#)

Publié hier à 15h00, modifié à 10h05

Temps de Lecture 5 min.



Emmanuel Macron rencontre des élèves du lycée professionnel Bernard-Palissy à Saintes (Charente-Maritime), le 4 mai 2023. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE POUR « LE MONDE »

Quelle est la vocation du lycée professionnel ? Emmanuel Macron l'oriente résolument vers l'emploi « et le bon emploi ». « Le but, c'est que chacun puisse trouver un bon métier, un métier avec un bon salaire, et qui a du sens », écrit le chef de l'Etat [dans une tribune sur le sujet](#) publiée sur Facebook et LinkedIn, mercredi 3 mai.

Accompagné des ministres de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, du travail, Olivier Dussopt, et de l'enseignement professionnel, Carole Grandjean, le président de la République a présenté, jeudi 4 mai, à Saintes (Charente-Maritime), les grandes lignes de cette réforme d'ampleur qu'il ne cesse de mettre en avant depuis la campagne présidentielle, avec un fort accent mis sur les relations école-entreprises.

M. Macron affiche son ambition pour « cette cause nationale » avec 1 milliard d'euros d'investissement prévu chaque année. « Nous ne sommes pas au rendez-vous de la promesse que

*nous avons faite à cette jeunesse, estime le chef de l'Etat, à Saintes. Nous doublons les inégalités. Ce n'est pas la faute des enseignants, c'est le système qui est mal fichu. »*

#### **« L'inaction n'est pas une option »**

Il est vrai que le lycée professionnel, qui accueille un tiers des lycéens aujourd'hui, cumule les difficultés. Il concentre les élèves les plus fragiles socialement et scolairement : il compte 3 % d'enfants de cadres contre 26 % en lycée général et technologique. A 18 ans, 40 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés dans la voie professionnelle, contre 6 % en voie générale et technologique.

Côté insertion, seuls la moitié des bacheliers professionnels ont un emploi un an après la sortie des études, et, parmi les lycéens professionnels qui poursuivent en vue d'obtenir un BTS, seuls 53 % l'obtiennent en deux ou trois ans. Les différentes réformes qui se sont succédé ces dernières décennies n'ont pas changé la donne pour cette voie souvent choisie par défaut.

Pour renforcer l'insertion dans la vie active de ces lycéens, la carte des formations va être revue, « *au plus près des territoires, de chaque territoire, de chaque bassin d'emploi* ». Les fermetures et ouvertures de filières « *ne se décident pas depuis Paris* », prévient le chef de l'Etat. « *Nous devons faire évoluer profondément toutes les formations qui sont doublement insatisfaisantes : ne permettant ni poursuite d'études ni insertion professionnelle. Elles seront soit fermées, soit revues*, affirme avec fermeté M. Macron. *Face à l'absence de débouchés des élèves, l'inaction n'est pas une option.* »

Le président de la République souhaite que cette nouvelle carte des formations « *dynamique* » soit effective d'ici à la fin de l'année. Pour ce faire, les proviseurs disposeront de données sur les taux d'insertion et de poursuites d'études, sur les besoins du bassin d'emploi et sur les métiers en tension. Ils devront lancer des discussions avec leurs partenaires économiques puis faire remonter leurs conclusions. Chaque lycée professionnel devra, en outre, se doter d'un bureau des relations école-entreprises et le mentorat sera généralisé.

*« Il ne faudrait pas que cela conduise à des lycées professionnels à deux vitesses, avec d'un côté ceux qui sont sur des territoires attractifs et dynamiques et ceux qui sont sur des territoires plus à la peine », s'inquiète Jérôme Fournier, secrétaire national du SE-UNSA. Du côté du SNUEP-FSU, qui a fait partie des organisations syndicales qui ont boycotté les concertations, on ne décolère pas. « Nos élèves, plus jeunes qu'auparavant, ont besoin de plus de temps d'école et pas de temps d'entreprise. Il s'agit de mettre les lycées professionnels sous tutelle des entreprises via un adéquationnisme forcé », dénonce Sigrid Gérardin, la responsable de ce syndicat.*

#### **« Une année de terminale sur mesure »**

Dans la même veine et pour reconnaître leur investissement, les élèves toucheront une gratification pendant leur période de stage. Ils percevront ainsi, à partir de la rentrée 2023, 50 euros par semaine en classe de 2<sup>de</sup>, 75 euros en classe de 1<sup>re</sup> et 100 euros en classe de terminale. Cette logique de rétribution des stages répond, aussi, à la concurrence accrue des centres de formation des apprentis.

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait affiché sa volonté d'augmenter de 50 % les stages en lycée professionnel pour les rapprocher de ce qui se fait en apprentissage. A l'issue des groupes de travail qui se sont réunis tout l'automne sous l'égide de quatre recteurs – malgré le boycott de plusieurs syndicats d'enseignants – et ont formulé plus de 200 propositions, Carole Grandjean avait acté, fin janvier, l'« *absence de consensus* » sur le sujet.

Ce doublement de la période des stages ne concerne finalement que les élèves de terminale qui se destinent à l'emploi. Ils auront douze semaines en entreprise sur cette dernière année de lycée. Les autres auront quatre semaines de cours supplémentaires pour les préparer à la poursuite d'études. Il s'agit ainsi de « *construire une année de terminale sur mesure* » suivant les objectifs des élèves, assure M. Macron. Les lycéens – les premiers concernés seront les élèves de terminale de la rentrée 2024 – choisiront au moment de Parcoursup s'ils souhaitent poursuivre leurs études ou trouver un emploi, et les épreuves du bac auront lieu plus tôt dans l'année.

Comment concilier enseignements généraux et périodes en entreprise ? Cela fait partie des questions sans cesse posées pour cette filière. Les précédentes réformes ont plutôt acté une baisse du volume d'heures en savoirs fondamentaux, alors que, là encore, les lycées professionnels concentrent les difficultés : en début de 2<sup>de</sup> professionnelle, seuls 58 % des élèves présentent une maîtrise satisfaisante des domaines évalués en français et 33 % en mathématiques.

### **Un « pacte » spécifique**

Emmanuel Macron fixe désormais l'objectif de « *zéro décrocheur* ». Il veut « *généraliser le soutien en petits groupes là où les enseignants souhaiteront s'engager* » avec des cours sur les fondamentaux, mais aussi le développement de cours optionnels (seconde langue vivante ou entrepreneuriat).

Sur ce volet, le président de la République veut mettre à contribution les enseignants volontaires, avec un « *pacte* » spécifique pour les professeurs de ces lycées. Cette augmentation de la rémunération en échange de missions supplémentaires sera de 7 500 euros brut par an. Ces volontaires viendront en renfort, « *avec un maximum de flexibilité pour apporter la bonne réponse au bon moment* », précise-t-on au ministère de l'éducation nationale.

Un appel au volontariat qui laisse perplexe la communauté éducative, à l'instar de Jérôme Fournier, du SE-UNSA : « *Il n'y a donc aucune garantie que tous les élèves puissent bénéficier des dispositifs de lutte contre le décrochage puisqu'ils sont tous soumis au volontariat des enseignants.* » Pour le responsable syndical, il y a un risque de « *rupture de service public* ». Sylvain Berthaud, du SGEN-CFDT, abonde : « *Il n'y a pas de réflexion d'ensemble sur le volet pédagogique. Emmanuel Macron voit notre filière comme une école de formation professionnelle, alors que nous la pensons avant tout comme un lycée.* »

Pour le locataire de l'Élysée, il s'agit surtout, selon un principe qui lui est cher, de laisser plus d'autonomie et de marge de manœuvre aux établissements et à leur équipe de direction.

### **Les syndicats attendent des précisions**

Le président de la République annonce, en outre, le développement d'une année complémentaire après le bac pro pour consolider les acquis des élèves et leur permettre une meilleure réussite dans leur poursuite d'études ou leur insertion professionnelle. Une manière de rétablir une sorte de bac professionnel en quatre ans, à la carte, et de prendre en compte le rajeunissement des lycéens professionnels. Sous l'effet du passage au bac pro en trois ans, en 2009, et d'un redoublement moins systématique, la proportion d'élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée d'environ un quart, en 2005, à près de 70 %, en 2021.

Du côté des syndicats, on attend désormais des précisions. Comment l'année de terminale va-t-elle s'organiser dans le détail ? Que devient la réforme Blanquer, dont la mise en œuvre vient à peine d'être achevée ? Que sera-t-il proposé aux enseignants de discipline professionnelle qui verront leur filière fermée ?

*« Ce discours volontariste aurait pu servir de base à nos discussions il y a neuf mois », estime, pour sa part, Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-FO, le syndicat majoritaire parmi les enseignants de la voie professionnelle. Il guette « les détails concrets de sa mise en œuvre ». Olivier Beaufrère, proviseur et secrétaire national du SNPDEN-UNSA, ne dit pas autre chose : « Les propositions ne sont pas inintéressantes, même si beaucoup de dispositifs existaient déjà. Tout dépendra ensuite du quand et du comment. »*

Une série de concertations devrait s'ouvrir dans les prochaines semaines pour affiner ces mesures qui se mettront en place progressivement entre 2023 et 2026.